

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messenger suisse

Band: 27 (1981)

Heft: 12

Rubrik: Communications du Secrétariat des Suisses résidant à l'étranger de la NSH

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Où vivent-ils?

Les organes officiels à l'étranger recensent tous les trois ans le nombre des Suisses et des Suissesses résidant à l'étranger. Ces données statistiques ont été rassemblées par l'office fédéral pour les étrangers et donnent un aperçu intéressant mais il faut être prudent quant à leur interprétation. En comparaison avec l'année 1977, le nombre total des Suisses vivant à l'étranger a de nouveau augmenté de 4% c'est-à-dire qu'ils sont maintenant 354 232 personnes. Cet accroissement est dû à l'augmentation de 9% des doubles nationaux actuellement 194 158. Cependant les Suisses ne sont plus que 160 074 car l'on constate une diminution de 2%.

Ce qui a été démontré ci-dessus n'a pas évolué régulièrement si on analyse la situation pays par pays, il en ressort des différences considérables. Tandis que la présence des Suisses augmentait dans 91 pays, elle diminuait dans 64 pays et restait stable dans 10 autres. Le

nombre des Suisses a fortement augmenté en Angleterre +15%, au Liechtenstein +8%, en Espagne +6% et aux Etats-Unis +4% tandis qu'il diminuait fortement en France -5%, en Belgique -35%, en Afrique du Sud -23%, en Italie -7% et en Nouvelle-Zélande -20%. Un record a été atteint par l'Iran, qui dans l'espace de trois ans a perdu 86% de Suisses uniquement.

Une diminution du nombre des Suisses uniquement, n'a pas forcément toujours l'effet d'une réduction sur la quantité totale des Suisses de l'étranger. Dans certains états, comme la Nouvelle-Zélande, l'Italie et la France le nombre des Suisses allait diminuant tandis que le total du nombre des Suisses de l'étranger augmentait. On trouve l'explication de ce phénomène, suivant les pays concernés, par leur politique du droit de cité. La plupart des états sont officiellement contre la multi-nationalité, mais l'acquisition de la double-nationalité est souvent favorisée par la législation du pays de résidence.

D'autres facteurs jouent sans doute un rôle important quant à l'évolution de la présence des Suisses à l'étranger. Particulièrement celui de l'influence du changement de l'émigration suisse vers de nouveaux pays. Cette tendance est avant tout remarquée par la forte augmentation des colonies suisses en Egypte, au Kenya, en Libye, à Panama, en Arabie-Saoudite, à Hong-Kong et en Thaïlande. Cela ne signifie pas que les pays classiques de l'émigration aient perdu de leur attractivité. Les Etats-Unis, le Canada et peut-être un peu moins l'Australie ont toujours une force d'attraction assez considérable sur les émigrants. Les nouveaux chiffres publiés par l'office fédéral pour les étrangers soulignent l'importance qu'aura toujours la 5^e Suisse pour notre pays.

En comparaison avec la Suisse, les 350 000 Suisses de l'étranger forment un canton de la grandeur de celui de Genève. Jörg Kistler

Action nationalité

Du nouveau

Lors de la session d'automne des Chambres fédérales, le Conseil national s'est penché sur l'initiative de notre Organisation lancée par notre président, M. Alfred Weber, et a pris la décision de confier au Conseil fédéral la mise sur pied d'un texte devant aboutir à une révision partielle de la Constitution fédérale qui permettra aux Suissesses, quel que soit leur lieu de résidence dans le monde, de transmettre leur nationalité helvétique à leurs enfants.

C'est un résultat fort positif, mais il convient de ne pas pavoiser trop tôt. En effet, la Suisse connaissant le système parlementaire bicaméral, le Conseil des Etats devra encore se prononcer sur cet objet qui sera très certainement à son ordre du jour de sa séance de décembre, et **s'il suit** le Conseil national, il appartiendra alors au peuple suisse et aux cantons de prendre position dans le secret des urnes.

Un pas important a donc été franchi, gageons qu'il en sera de même pour ceux qui restent à parcourir.

Lucien Paillard